172.70.040423.1

# 1'800'000.- pour la transformation du 2e étage du bâtiment administratif Université 5 à Lausanne

du 4 avril 2023

#### LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

#### Art. 1

<sup>1</sup> Un crédit d'ouvrage de CHF 1'800'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la transformation du 2e étage du bâtiment administratif Université 5 à Lausanne.

## <sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement", réparti et amorti en 10 ans.

### Art. 3

Art. 2

texte conformément à l'article 84, alinéa1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 4 avril 2023.

La présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Evéauoz I Santucci

Date de publication: 28 avril 2023 Délai référendaire : 27 juin 2023